



Réf. Farde e-Assemblées : 2381558

N° OJ : 20**Projet d'Arrêté - Conseil du 25/01/2021****Objet : 20 PLAN TOPO.- Dénomination de Voies Publiques.- Passage des Quatre Livres.**

Le Conseil communal,

Considérant l'engagement pris par la SA BAC (BELGIAN APARTMENTS CORPORATION) signé en date du 23/12/1989 et enregistré en date du 08/01/1990 relatif au passage public sur sol privé sur la propriété rue de Namur 65 à 79 et rue du Pépin 32 à 42 dans le cadre du permis d'urbanisme 15N1989 délivré en date du 11/04/1991 ayant pour objet « la rénovation et la reconstruction des immeubles à usage d'habitation, de bureaux et de commerces »;

Considérant que cette propriété inclut, côté rue de Namur l'impasse des Quatre Livres ayant fait l'objet d'une suppression totale par arrêté Royal du 14/01/1981;

Considérant que le passage public qui relie les rues de Namur du Pépin se fait via une cour en intérieur d'îlot qui a été dénommée par le demandeur, sur les plans d'urbanisme délivrés « Place des Quatre Livres » et qu'une plaque indicative non officielle a été fixée à l'entrée du passage rue de Namur;

Considérant que la dénomination officielle a pour but d'améliorer la localisation de cet espace par le public;

Considérant l'accord de principe du Collège visant à attribuer le nom « Passage des Quatre Livres - Vierpondendoorgang » en date du 12/11/2020;

Conformément à la circulaire ministérielle du 07/12/1972 relative aux dénominations de voies et places publiques, la proposition de nom précitée émise par la Ville de Bruxelles a été soumise à l'avis des sections francophone et néerlandophone de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie (CRTD) en date du 30/11/2020;

Considérant que la section francophone de la CRTD représentée par Monsieur Pierre Van Nieuwenhuysen a émis un avis favorable sur la proposition de nom « Passage des Quatre Livres - Vierpondendoorgang » en date du 02/12/2020;

Considérant que la section néerlandophone de la CRTD représentée par Monsieur Bram Vannieuwenhuyze a émis un avis favorable sur la proposition de nom « Vierpondendoorgang - Passage des Quatre Livres » en date du 14/12/2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmètre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Adopter la dénomination « Passage des Quatre Livres - Vierpondendoorgang » au passage public sur sol privé qui relie, par l'intérieur d'îlot de la parcelle Div.8, Section H, n°1887A, les rues de Namur et du Pépin.

Annexes :

[Plan de situation \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

